



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

Distribution: Générale

PNUE/CMS/COP11/Doc.21.1
14 août 2014

Français
Original : Anglais

11^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Quito, Équateur, 4-9 novembre 2014
Point 21.1 de l'ordre du jour

RAPPORT SUR LES SYNERGIES ET LES PARTENARIATS

Résumé :

Durant la période 2012-2014, le Secrétariat s'est concentré sur la mise en place d'une coopération efficace et concrète avec les autres instruments de la Famille CMS et des parties prenantes, comme le préconise la Résolution 10.21.

La mise en œuvre de cette résolution contribue à la réalisation des objectifs 3.3, 3.5, 4.3 et 4.4 du Plan stratégique 2006-2014 (Résolution 10.5) et des activités 1, 2, 3, 4, 8, 9, 11, 13, 14 et 15 relatives à la Structure future (Résolution 10.9).

Le présent rapport décrit l'état d'avancement actuel, en date de juillet 2014, des activités entreprises depuis la 10^{ème} session de la Conférence des Parties à la CMS (Bergen, novembre 2011).

RAPPORT SUR LES SYNERGIES ET LES PARTENARIATS

(Préparé par le Secrétariat PNUE/CMS)

Introduction

1. *La coopération avec les Parties, les organes permanents institués au titre des Accords et les organisations internationales qui s'intéressent à la conservation des espèces migratrices* est l'une des fonctions essentielles du Secrétariat de la CMS, selon l'article IX de la Convention. D'autre part, le Plan stratégique de la CMS 2006-2014 reconnaît que les objectifs de la CMS et d'autres conventions relatives à la biodiversité se renforcent mutuellement et que la consolidation d'un réseau de partenaires et l'instauration d'un dialogue avec d'autres groupes sectoriels importants dont les activités ont un impact sur les espèces migratrices sont essentiels pour promouvoir la CMS et son mandat.
2. Au cours des trois dernières années, le Secrétariat a déployé des efforts importants pour coordonner les actions, créer des synergies et éviter toute redondance entre les divers instruments et initiatives pertinents, comme demandé par la Résolution 10.21 de la CMS.
3. Le présent rapport, structuré selon les dispositions de la Résolution 10.21, met en évidence l'état d'avancement actuel des activités entreprises depuis la 10^{ème} session de la Conférence des Parties (COP10, novembre 2011).

Rationaliser les activités au sein de la Famille CMS

4. Le Secrétariat continue de rationaliser ses activités avec les autres instruments de la CMS, conformément au mandat et aux orientations fournis dans la Résolution 10.9 sur la structure et les stratégies futures de la Famille CMS. Voir aussi les documents PNUE/CMS/COP11/Doc.16.1 et 16.2.
5. Des progrès significatifs ont été accomplis tout particulièrement dans l'harmonisation et l'interopérabilité des systèmes de gestion de l'information et d'établissement de rapports. Ces progrès incluent l'outil d'inscription en ligne utilisé maintenant par plusieurs instruments de la CMS, y compris ceux gérés par des bureaux décentralisés; les espaces de travail visant à faciliter la communication et le travail des divers organes scientifiques consultatifs; le nouveau site Internet et le système en ligne pour la présentation des rapports nationaux. Voir le document PNUE/CMS/COP11/Doc.19.1.
6. Le Secrétariat de la CMS s'est employé à coordonner, dans une certaine mesure, les efforts de collecte de fonds au sein de la Famille CMS, en étudiant de nouvelles possibilités et de nouveaux moyens, et en dirigeant la gestion et la mise en œuvre conjointe de projets communs, tels que ceux liés aux activités de renforcement des capacités. Pour plus de détails, voir les documents PNUE/CMS/COP11/14.4 : Mobilisation des ressources, et PNUE/CMS/COP11/20.1 : Mise en œuvre de la Stratégie de renforcement de capacités 2012-2014.
7. Des plus grandes synergies ont été recherchées entre plusieurs questions programmatiques. A titre d'exemple, la CMS, l'ASCOBANS et l'ACCOBAMS œuvrent pour faire avancer les travaux concernant le bruit sous-marin, tandis que l'AEWA et le MdE Rapaces ont mis leurs compétences au service du Secrétariat et du Conseil scientifique de la CMS, dans le cadre d'initiatives sur la lutte contre l'empoisonnement des oiseaux. D'autres détails sont fournis dans des documents spécifiques de la COP11.

8. Le futur Plan stratégique pour les espèces migratrices 2015-2023 fournira le cadre de référence pour l'ensemble de la Famille CMS. Le Secrétariat de la CMS s'est employé activement à inciter les divers secrétariats de la Famille CMS et leurs organes institutionnels et groupes d'experts à s'engager et à donner leur avis dans le cadre de l'élaboration du futur Plan stratégique. Voir le document PNUE/CMS/COP11/Doc.15.2.

9. Les communications et les synergies entre le Bureau de Bonn et les bureaux décentralisés ont aussi été renforcées grâce à l'organisation de réunions périodiques (réelles ou virtuelles selon le cas), ainsi qu'à une retraite qui a eu lieu en juin 2013, après l'arrivée du nouveau Secrétaire exécutif en mars 2013.

Favoriser les synergies avec d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) relatifs à la biodiversité

Groupe de liaison sur la biodiversité (BLG)

10. Le Secrétariat a pris part aux deux réunions du Groupe de liaison sur la biodiversité organisées en 2013. Une réunion informelle s'est tenue en janvier à Bonn, en marge de la première réunion de l'IPBES, tandis qu'une réunion officielle a eu lieu le 13 février en Suisse. Les débats ont porté sur des questions pertinentes telles que la coordination des demandes faites à l'IPBES et la collecte conjointe de fonds, dans le but d'encourager les synergies et la collaboration sur des questions de programme par le biais des organes scientifiques. Les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA ont remis une proposition au Groupe de liaison sur la biodiversité tendant à ce qu'il examine le système de rapport en ligne de la Famille CMS en tant qu'outil qui pourrait accroître les synergies sur les rapports nationaux, au titre des conventions relatives à la biodiversité. Les membres du Groupe de liaison sur la biodiversité continuent de travailler ensemble pour étudier la meilleure façon d'aller de l'avant.

AME relatifs à la biodiversité

11. Entre-temps, des contacts individuels ont été maintenus avec des membres du Groupe de liaison sur la biodiversité, dans le cadre de la mise en œuvre de plans de travail conjoints et du renforcement des synergies, lorsque cela était possible. Des activités ont été entreprises avec la CDB, la CITES et la Convention de Ramsar conformément aux plans de travail conjoints (JWP) pour 2012-2014.

12. Les dialogues et les synergies avec d'autres AME ont été particulièrement renforcés s'agissant de la rationalisation des rapports nationaux et de la promotion d'une collaboration au niveau national pour l'examen des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB). D'autres détails sur la mise en œuvre des plans de travail conjoints pour 2012-2014, ainsi que pour 2015-2017, seront présentés et examinés à la 42^{ème} réunion du Comité permanent de la CMS (3 novembre 2014, Quito).

Groupe sur la gestion de l'environnement (EMG)

13. La collaboration entre les AME relatifs à la biodiversité a lieu également dans le contexte du Groupe sur la gestion de l'environnement qui s'occupe des questions relatives à la biodiversité, un groupe qui contribue à la réponse donnée à l'échelle du système des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Les membres de ce groupe, y compris le Secrétariat de la CMS, ont recensé les contributions de chaque organisme à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité,

dans le but d'identifier les domaines éventuels de coopération et les lacunes existantes. En novembre 2012, le Groupe sur la gestion de l'environnement des Nations Unies, par le biais de son segment de responsables de haut niveau, a convenu de « *fournir un appui technique pour contribuer davantage aux synergies et à la coopération, en partageant les tâches et la coordination et en planifiant des futures actions par le système de l'ONU, afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, ainsi que les processus de planification stratégique des AME relatifs à la biodiversité, tels que ceux concernant les espèces migratrices... ».*

Consolider les partenariats déjà en place

14. Le Secrétariat se concentre en grande partie sur le renouvellement de ses engagements avec des organisations intergouvernementales et la société civile.

15. A titre d'exemple, en février 2013, une lettre de coopération renouvelée a été signée avec la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis. Des activités conjointes menées au titre de cette lettre de coopération comprendront le partage d'informations sur les requins, des efforts pour élaborer des stratégies visant à atténuer les prises accidentelles de cétacés, et la formation de volontaires qui s'occuperont de l'échouage et de l'empêchement dans les engins de pêche des mammifères marins.

16. Des nouveaux plans de travail simplifiés ont été élaborés pour officialiser et encourager des activités dans des domaines prioritaires se chevauchant avec un certain nombre de partenaires. Des réunions d'information conjointes ont eu lieu (en face à face, dans le cas des organismes ayant leur siège à Bonn) et des synergies ont été créées. Des contacts réguliers (réunions ou appels téléphoniques) ont lieu pour examiner les progrès accomplis et échanger des informations sur les nouveaux problèmes.

17. A titre d'exemple, le Secrétariat a revitalisé sa coopération avec le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), en contribuant à la rédaction de la publication conjointe de l'UICN/CNULD/PNUE, intitulée « Préserver la diversité biologique des zones arides », qui a été présentée au Congrès de l'UICN (6 - 15 septembre 2012, Jeju, République de Corée), et en élaborant une fiche d'information visant à attirer l'attention sur le chevauchement de certains objectifs clés des deux conventions.

18. La collaboration avec la Commission baleinière internationale (CBI) a été axée au cours des récentes années sur la menace posée par les débris marins pour les cétacés. Ceci étant un thème prioritaire pour les deux traités, la CMS a contribué à deux ateliers organisés par la CBI à ce sujet. Le correspondant de la CMS en Amérique du Nord a participé aux deux ateliers. Il a siégé au sein du Comité directeur du deuxième atelier et présidé sa séance sur le rôle des organismes intergouvernementaux dans la politique et la gestion des débris marins. Les Secrétariats de la CMS et de la CBI examinent aussi la possibilité de renouveler l'accord de partenariat signé initialement en 2000.

19. La CMS continue de bénéficier de l'appui de nombreuses ONG dans le cadre de la mise en œuvre des Mémoires d'entente sur les espèces et le fonctionnement de différents groupes de travail scientifiques, tel que décrit dans des documents spécifiques de la COP11.

20. On trouvera ci-après quelques exemples de collaboration en cours avec des ONG partenaires:

- a) Suite au premier Dialogue avec la société civile tenu en marge de la COP10 de la CMS, Wild Migration s'est employé à renforcer les liens entre la communauté des ONG et la Famille CMS. Ceci s'est traduit notamment par une étude intitulée « A Natural Affiliation: Developing the Role of NGOs in the Convention on Migratory Species Family » (« Une affiliation naturelle : développer le rôle des ONG dans le cadre de la Famille de la Convention sur les espèces migratrices »), qui a été présentée au Groupe de travail sur le Plan stratégique et à la 41^{ème} réunion du Comité permanent. L'étude a montré que la plupart des ONG considèrent que la CMS représente une petite partie de leurs programmes de conservation, et qu'elles participeraient davantage à la Famille CMS si une bonne dynamique de collaboration était créée. Une série de recommandations ont été élaborées, pour examen par les Parties à la CMS (Voir Inf.15). Wild Migration a aussi contribué aux travaux du Secrétariat pour faire avancer les travaux de la Famille de la CMS : en appuyant la réalisation des ateliers régionaux précédant la Conférence des Parties à la CMS, au Chili, au Zimbabwe et à Fiji en 2014; en comblant les lacunes résultant du départ à la retraite du Conseiller pour les mammifères aquatiques, au moyen de rapports et d'une documentation établis pour le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques du Conseil scientifique; en appuyant la coordination de la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA pour l'Initiative africaine; et en appuyant la coordination de la conservation des éléphants d'Afrique, grâce à l'amélioration de la mise en œuvre du MdE sur les populations d'éléphants d'Afrique de l'Ouest. Wild Migration a aussi fourni un appui technique et consultatif à plusieurs ONG qui souhaitent contribuer davantage à la Famille de la CMS, tout particulièrement en appuyant un certain nombre de réunions d'Accords et de MdE (Accords sur les gorilles, MdE sur les cétacés des îles du Pacifique, MdE sur les requins, ASCOBANS, ACCOBAMS), ainsi que les processus du Conseil scientifique et la préparation de la COP11.
- b) BirdLife International (BLI) a recruté un coordinateur (financé par des partenaires de BLI au Royaume-Uni (RSPB), en Suisse (SVS) et en Suède (SOF)), qui est chargé du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie. BLI, essentiellement par le biais de RSPB, continue à contribuer et à fournir un appui précieux à l'exécution du mandat de la Convention concernant les oiseaux, allant de l'élaboration de lignes directrices à la prévention de l'empoisonnement des oiseaux, et au programme de travail sur les voies de migration; et allant des travaux sur la taxonomie et la nomenclature des oiseaux aux travaux sur l'abattage, la capture et le commerce illégaux des oiseaux. Une étroite collaboration a été menée également dans le domaine des énergies renouvelables et de la collecte de fonds. Voir les documents spécifiques de la COP11.
- c) Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) et le Secrétariat ont élaboré un plan de travail conjoint simple, pour formaliser et stimuler des activités dans les domaines où les priorités se chevauchent. Ces priorités comprennent les mammifères marins, les requins, les rapaces, les éléphants, ainsi que la protection des habitats et la connectivité pour les espèces migratrices. En collaboration avec le Fonds international pour la protection des animaux au Moyen Orient (IFAW Middle East), des ateliers de formation sur l'application de la réglementation internationale en matière de conservation des requins au titre de la CMS, la CITES, la FAO et les organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) compétentes, se sont tenus au Yémen et en Egypte.

- d) L'Alliance pour la conservation de l'antilope Saïga et l'Association pour la conservation de la biodiversité au Kazakhstan assurent un appui continu en matière de coopération technique pour la mise en œuvre du Mémorandum d'Accord sur la conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'antilope Saïga, et du Programme de travail international à moyen terme y afférent (2011-2015).
- e) La Société pour la conservation des baleines et des dauphins (WDCS) continue de fournir à la Famille CMS des avis scientifiques et techniques sur les mammifères marins et coordonne le Groupe consultatif technique du MdE pour la conservation des cétacés dans la région des îles du Pacifique. Elle a fourni également un appui technique, financier et logistique à l'Atelier du Conseil scientifique de la CMS sur les conséquences de la culture des cétacés pour leur conservation, qui s'est tenu à Londres, Royaume-Uni, les 15 et 16 avril 2014.
- f) La Société pour la conservation de la vie sauvage (WCS) a réalisé un projet de la CMS concernant le gorille « Cross River » au Cameroun et au Nigéria, financé par une contribution volontaire de la Norvège annoncée à la COP10 de la CMS. La WCS a aussi réalisé un projet sur les cétacés au Congo, financé par le Programme de petites subventions, et est aussi l'un des partenaires des réseaux écologiques d'Afrique dans le cadre d'un projet sur la migration du cobe à oreilles blanches.
- g) De nombreuses organisations ont contribué au succès de la campagne de l'Année de la chauve-souris 2012, qui compte parmi ses partenaires fondateurs le Groupe de spécialistes des chauves-souris de l'UICN, Bat Conservation International et l'Association mondiale des zoos et des aquariums (WAZA).

Poursuivre les collaborations informelles

21. Le Secrétariat cherche également à créer des synergies avec d'autres organisations avec lesquelles il n'a pas conclu d'accords de partenariat officiels. Ainsi, la CMS continue de travailler en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur un certain nombre de questions, y compris la conservation des requins et les maladies de la faune sauvage. La première réunion du groupe de travail CMS/FAO sur la santé de la faune sauvage et des écosystèmes a eu lieu le 29 janvier.

22. Le Pew Environment Group, qui est très actif dans le domaine de la conservation des requins, a participé activement à la première réunion des Signataires du MdE sur les requins de la CMS, au cours de laquelle il a organisé une manifestation parallèle sur l'identification des nageoires de requins dans le cadre d'une réception en soirée. Le Pew Environment Group a appuyé également les ateliers régionaux de la CMS précédant la COP, au Chili, au Zimbabwe et à Fidji en 2014, en apportant une contribution d'expert sur les thèmes liés aux requins, et a mis en avant les objectifs de la CMS en matière de conservation des requins dans des déclarations prononcées à des réunions des organisations de gestion de la pêche et dans des communiqués de presse.

23. En mars 2014, le Secrétariat a participé à la réunion de l'Alliance sur la mer des Sargasses aux Bermudes, où la Déclaration de Hamilton sur la collaboration pour la conservation de la mer des Sargasses a été adoptée. Durant cette réunion, la CMS a été citée comme étant un partenaire fondamental de l'Alliance, en raison de l'importance de cet écosystème océanique pour les animaux migrants.

S'engager dans des collaborations stratégiques

Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)

24. En 2012, les Secrétariats de la CMS et de l'AEWA, au nom de la Famille CMS, ont lancé un projet conjoint avec l'IRENA et BirdLife International, qui vise à évaluer le conflit entre les espèces migratrices et les avancées des énergies renouvelables et à formuler des directives unifiées sur les mesures éventuelles d'atténuation et/ou de prévention. Les deux produits (évaluation et directives) ont été examinés à chaque étape par les Secrétariats et les organes subsidiaires scientifiques et techniques des instruments de la Famille CMS, ainsi que par les partenaires du projet. Les produits définitifs du projet sont remis aux organes décisionnels des instruments de la Famille CMS, pour adoption. Voir le document PNUE/CMS/COP11/Doc.23.4.3.

Conservation de la flore et de la faune arctiques (CAFF)

25. Comme le demandent plusieurs résolutions, telles que les Résolutions 10.10 et 9.9, le Secrétariat a officialisé sa coopération avec le Secrétariat international de la CFFA du Conseil de l'Arctique en 2012. En outre, un Plan de travail conjoint (trilatéral) incluant l'AEWA a été mis au point pour orienter et inclure des activités présentant un intérêt. Il est indispensable de renforcer le dialogue avec la CFFA pour mieux faire comprendre les changements en cours et prévus dans l'environnement de l'Arctique, notamment ceux liés aux variations climatiques et aux incidences sur de nombreuses espèces migratrices, dont les oiseaux et les animaux marins. L'une des activités identifiées comme faisant partie intégrante du plan de travail conjoint est l'élaboration d'un Indice des tendances des espèces de l'Arctique, en l'occurrence les oiseaux migrateurs, dans le but d'aider à combler les lacunes subsistant dans les données et de mieux faire comprendre la situation globale des oiseaux migrateurs de l'Arctique.

Fonds mondial pour la nature (WWF) - Allemagne

26. Les Amis de la CMS (Freunde der Bonner Konvention), l'ONG établie pour étudier des moyens de collecter des fonds pour des projets de conservation avec le secteur privé en Allemagne, a cessé ses activités en 2013. Le Bureau allemand du WWF a indiqué qu'il souhaitait étudier la possibilité de coopérer avec le Secrétariat dans le cadre de la conservation de certaines espèces migratrices et des questions connexes, et d'inviter des membres des anciens « Amis » à collaborer. Un Mémoire de coopération a été élaboré et signé, afin de fournir un cadre pour des activités conjointes de coopération. Les priorités recensées incluent la conservation de la baleine bleue¹, une espèce visée aux Annexes I et II de la CMS, et des activités de conservation dans la région KAZA² de l'Afrique australe, qui profitent à de nombreuses espèces visées par la CMS, comme le guépard ou l'Eléphant d'Afrique.

¹ Le WWF étudie les voies de migration et les sites spécifiques utilisés par la baleine bleue dans les eaux chiliennes, en vue d'éclairer les décisions prises sur les aires protégées pour cette espèce.

² L'aire de conservation transfrontalière de Kavango Zambezi (KAZA) couvre 44 millions d'hectares et traverse cinq pays d'Afrique australe : elle est ainsi la plus vaste aire de conservation transfrontalière du monde. Financé par le Gouvernement allemand, le WWF fournit une expertise dans le domaine de la gestion communautaire des ressources naturelles, pour s'assurer que les communautés locales retirent des avantages économiques de la faune sauvage vivant sur leurs terres, en créant une expérience touristique de très haute qualité.

Société allemande de coopération internationale (GIZ)

27. Le Secrétariat a renforcé sa coopération avec le Programme régional GIZ pour l'utilisation durable des ressources naturelles en Asie centrale, à l'appui de la mise en œuvre des activités de la CMS dans la région et du développement de l'Initiative sur les mammifères d'Asie centrale. Voir le document PNUE/CMS/COP11/Doc.23.3.1.

Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental

28. L'Initiative sur les espèces migratrices de l'hémisphère occidental continue de fournir un mécanisme pour faire avancer les initiatives concernant les espèces migratrices dans les Amériques, en apportant notamment un appui financier à plusieurs activités de la CMS relatives aux requins et aux cétacés en Amérique du Sud, et en élaborant un Cadre pour les itinéraires aériens des oiseaux migrateurs dans les Amériques.

S'engager auprès des comités d'experts et des processus lancés par des partenaires

Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage (CPW)

29. En mars 2013, le Secrétariat est devenu membre fondateur du CPW. Le CPW est un partenariat volontaire d'organisations internationales comprenant les secrétariats de la CDB, de la CMS, de la CITES et de l'OIE, ainsi que la FAO, le PNUE, l'UICN, le FIAB, TRAFFIC, l'IUFRO, le CIFOR, ITC et le CIC. Le CPW a pour mission de promouvoir la conservation au moyen d'une gestion durable des vertébrés terrestres dans tous les biomes et toutes les zones géographiques, et de renforcer la coopération et la coordination entre ses membres et partenaires en ce qui concerne les questions de gestion durable de la faune sauvage. Durant la période 2013-2014, le CPW s'est concentré sur les domaines thématiques suivants : faune sauvage, sécurité alimentaire et moyens de subsistance; conflits entre l'homme et la faune sauvage; chasse illégale/non durable.

Partenariat mondial pour les océans

30. En mai 2013, le Secrétariat s'est joint au Partenariat mondial pour les océans dirigé par la Banque mondiale, qui regroupe de plus en plus de gouvernements, d'organisations internationales, de groupes de la société civile et d'entreprises privées engagés à protéger la santé des océans. Lancé lors de la Conférence de Rio+20, le Partenariat entend se pencher sur les problèmes mondiaux tels que la surpêche, la pollution et la perte d'habitats. En adhérant à ce partenariat, la CMS, ainsi que ses instruments et ses organes scientifiques consultatifs spécialisés, donneront des avis et transmettront des connaissances sur les besoins uniques des espèces migratrices qui dépendent des habitats des océans.

Amis de l'Objectif 12

31. Avec l'appui de la CBD, l'UICN a établi le partenariat « Amis de l'Objectif 12 », comprenant des organisations et des institutions (dont la CMS) qui unissent leurs efforts pour aider les pays à réaliser l'Objectif 12 d'Aichi pour la biodiversité. Le partenariat vise à fournir des orientations concrètes et à faire connaître les initiatives et les programmes qui contribuent à la mise en œuvre des activités nécessaires pour endiguer la vague d'extinction des espèces.

Groupe stratégique du PNUE pour l'après-2015

32. Le Secrétaire exécutif de la CMS est membre de ce Groupe, dont l'une des tâches principales consiste à contribuer au volet « Environnement » des différents processus relatifs au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable.

Promouvoir la collaboration au niveau national

Stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB)

33. En application de la Résolution 10.18, le Secrétariat encourage la collaboration entre la CMS et les correspondants nationaux d'autres AME relatifs à la biodiversité, en ce qui concerne l'intégration des mesures de conservation des espèces migratrices dans les SPANB.

34. Deux ateliers régionaux pour l'Afrique ont été organisés pour aider les correspondants nationaux à intégrer les objectifs de la CMS et de la CITES dans leurs SPANB : le premier atelier, pour les pays anglophones, s'est tenu au Zimbabwe en novembre 2012, et le second atelier, pour les pays francophones, s'est tenu au Cameroun en juin 2013. Ces deux ateliers ont été organisés par la Division du droit de l'environnement et des conventions environnementales et le Bureau régional pour l'Afrique du PNUE, avec le soutien des Gouvernements allemand, suédois et japonais. Le Secrétariat de la CMS a contribué à leur préparation et a pris part aux deux ateliers pour aider les participants à élaborer des meilleures pratiques communes et des objectifs tangibles pour améliorer la coordination politique et administrative des AME relatifs à la biodiversité dans le processus des SPANB. La CMS a également participé aux ateliers consacrés aux SPANB, dans le cadre des ateliers régionaux pour le Moyen-Orient et le Pacifique en août 2012, afin d'encourager la prise en compte des espèces migratrices dans les SPANB de 14 petits États insulaires du Pacifique.

35. Le Secrétariat de la CMS a également participé au Forum sur les SPANB, qui est un nouveau partenariat mondial hébergé par le Secrétariat de la CDB, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le PNUE. Ce Forum se propose d'aider les pays à trouver les informations dont ils ont besoin pour élaborer et mettre en œuvre leurs SPANB. Un portail Internet spécial a été créé pour établir une « communauté de pratiques » au sein d'un vaste éventail de parties prenantes qui doivent accéder à des informations actualisées concernant les meilleures pratiques, les orientations et les ressources, ou qui souhaitent partager leurs informations et leurs connaissances. La participation du Secrétariat de la CMS, au nom de toute la Famille CMS, envisage de fournir une documentation pertinente et des conseils adéquats sur des questions spécifiques, selon que de besoin.

Encourager la collaboration au niveau régional, notamment en renforçant la présence de la CMS dans les régions

Collaboration avec les Bureaux régionaux du PNUE et les correspondants régionaux des AME relatifs à la biodiversité

36. Les synergies avec les Bureaux régionaux du PNUE, également par le biais des correspondants des AME relatifs à la biodiversité, ont été améliorées durant la période triennale 2012-2014.

37. Des exemples d'appui fourni, en plus de l'appui mentionné dans d'autres parties du présent document, incluent l'appui financier fourni par le Bureau régional du PNUE pour l'Europe afin d'organiser une réunion sur la voie à suivre pour le cadre juridique sur les voies de migration d'Asie centrale (UAE, décembre 2012) et de faciliter l'élaboration de l'Indice sur les tendances des espèces de l'Arctique avec la CAFF.

38. Le Bureau régional du PNUE pour l'Asie occidentale (ROWA), par le biais de son correspondant des AME, a contribué de façon proactive aux travaux des MdE sur les rapaces, les dugongs et les requins. ROWA a fait partie de l'Équipe spéciale sur le Faucon sacré, pour mettre en œuvre la Résolution 10.28. Il a aussi contribué aux projets sur la « *Gestion des prises accidentelles de mammifères marins, de requins et de tortues dans le Golfe* » et la « *Collaboration en faveur des dugongs et des herbiers marins dans le Golfe* ». ROWA a contribué également à la présentation des travaux du PNUE et de la CMS au Moyen Orient, dans le cadre d'ateliers de formation à la prévention du commerce illicite des requins dans les régions du Moyen Orient et d'Afrique du Nord.

39. Le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique du Nord (RONA) et la CMS ont renforcé leur collaboration dans les domaines d'intérêt commun relatifs à la conservation des espèces migratrices, grâce à la présence du correspondant de la CMS en Amérique du Nord, un poste partagé entre la CMS et RONA. Les activités conjointes ont inclus l'échange d'information sur les activités liées aux mammifères marins, y compris sur des projets comme l'Initiative sur les mammifères marins de LifeWeb Espagne-PNUE et l'Initiative CAFF-PNUE sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique, et le recensement de synergies sur des sujets comme le commerce illégal de la faune sauvage et les débris marins.

40. Le détachement du Jeune expert associé (JEA) pour l'Asie centrale dans le Bureau du PNUE à Moscou pendant six mois en 2012 a permis une collaboration et une communication plus étroites avec ce bureau, ainsi qu'avec le Bureau régional du PNUE à Genève.

Présence de la CMS dans les régions

41. L'arrangement conclu avec le Secrétariat du Programme régional océanien pour l'environnement (PROE), visant à promouvoir les travaux de la CMS dans la région des îles du Pacifique, a eu un impact positif dans la région. Les principaux objectifs et résultats de cette coopération ont été : i) promouvoir l'adhésion de nouvelles Parties à la CMS (Fidji) et des nouveaux Signataires des MdE (le Vanuatu est devenu Signataire du MdE sur les requins par exemple); ii) fournir un appui technique à la révision des SPANB (Fidji, Nauru, Samoa et Tonga); iii) renforcer les liens entre la CMS et la Commission baleinière internationale, et sa planification régionale en matière de conservation des espèces de baleine dans la région du Pacifique; iv) appuyer la mise en œuvre des MdE sur les requins, les dugongs et les cétacés de la région des îles du Pacifique, et de leurs plans d'action; v) appuyer les activités de renforcement des capacités, y compris une aide à l'organisation de l'atelier régional de la CMS précédant la COP à Fidji (août, 2014), ainsi que la réunion connexe avec la Convention sur la diversité biologique et la Convention de Ramsar, à laquelle sera représentée également la CITES.

42. En Amérique du Nord, le correspondant a mis en avant la CMS et a soutenu son programme de travail mondial : i) en augmentant la visibilité de la CMS en Amérique du Nord par des initiatives en matière d'éducation et de sensibilisation, y compris des tables rondes de parties prenantes, la diffusion de matériel d'information, la participation à des

événements relatifs à la faune et à la flore sauvages, et l'établissement de réseaux; ii) en créant un appui politique en faveur de la CMS et de ses instruments (tels que l'ACAP, le MdE sur les requins, le MdE sur les cétacés du Pacifique, l'IOSEA, etc.); iii) en identifiant des opportunités de mobilisation des ressources (comme le programme de subventions multilatérales de l'USFWS, les agences gouvernementales américaines, et les fondations privées); iv) en renforçant les partenariats avec le Gouvernement américain et la communauté des ONG (tels que NOAA, USFWS, WHMSI, Pew Environment Group, ICCF, la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)). Voir le document PNUE/CMS/COP11/Doc.12.2.

Renforcer les partenariats avec le secteur privé

43. Conformément au Code de conduite de la CMS pour les partenariats avec le secteur privé, le Secrétariat a renforcé ses contacts avec la société HeidelbergCement (fabricants mondiaux de matériaux de construction), qui est devenue partenaire de la campagne pour l'Année de la chauve-souris et qui a mis en avant la campagne en organisant régulièrement des nuits de la chauve-souris dans ses carrières. Le Secrétariat a contribué à l'élargissement de l'exposition itinérante de HeidelbergCement, qui témoigne de l'importance de protéger la biodiversité dans les carrières.

44. Le Programme des Champions des espèces migratrices vise (entre autres choses) à fournir une base pour solliciter le secteur privé et le convaincre de s'engager en faveur de la conservation des espèces visées par la CMS.

Conclusions et voie à suivre

45. Des progrès considérables ont été réalisés, notamment dans la poursuite ou le renforcement des partenariats ou des liens de collaboration existants. Il convient de reconnaître, toutefois, qu'un potentiel important reste à explorer. Pendant la période triennale 2015-2017, le Secrétariat continuera ses travaux visant à créer des synergies avec toutes les parties prenantes concernées, conformément aux dispositions de la Résolution 10.21.

Action requise:

La Conférence des Parties est invitée à:

- a) Prendre note des progrès accomplis, tels que décrits dans le présent document.
- b) Formuler des observations pour orienter davantage le Secrétariat dans la mise en œuvre et la mise en avant des synergies et des partenariats, conformément à la Résolution 10.21.